

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 (C.M.P.) - (n° 2154)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 37

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 43 B**

I. – À l’alinéa 33, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« C ».

II. – En conséquence :

1° À l’alinéa 33, supprimer par quatre fois les mots :

« du II » ;

2° À l’alinéa 34, supprimer les mots :

« du II » ;

3° Au début de l’alinéa 35, insérer la référence :

« III ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.